

Les entreprises industrielles en 2023 : diverses par leurs activités, plus grandes, productives et internationalisées que les autres

Insee Première • n° 2084 • Décembre 2025



Les entreprises industrielles emploient en France 3,4 millions de salariés, dont 2,9 millions dans l'industrie manufacturière. Le secteur est très concentré. Une centaine de grandes entreprises emploient 34 % des salariés, et près de 2 100 entreprises de taille intermédiaire (ETI) en emploient 35 %, soit 69 % au total. C'est bien plus que dans les autres secteurs, où les grandes entreprises et ETI réunies emploient 49 % des salariés. Les entreprises industrielles plus petites, au nombre de 25 000 PME (hors microentreprises) et 295 000 microentreprises, emploient ensemble 31 % des salariés de l'industrie, contre 51 % dans les autres secteurs.

Les entreprises industrielles ont une productivité du travail plus élevée que les autres, avec une valeur ajoutée par salarié qui dépasse de 19 % la moyenne des entreprises non agricoles et non financières. Elles versent des salaires plus élevés, de 11 % en moyenne.

Grandes entreprises et ETI industrielles sont très internationalisées par leur déploiement à l'étranger. Elles réalisent à elles seules 59 % du chiffre d'affaires exporté de l'ensemble des entreprises françaises, tous secteurs confondus.

En 2023, les **entreprises** industrielles emploient près de 3,4 millions de salariés en équivalent temps plein (EQTP) en France, soit 22 % de l'emploi des secteurs marchands non agricoles et non financiers. L'industrie recouvre une grande diversité d'activités ► **figure 1**. L'industrie manufacturière compte à elle seule 2,9 millions de salariés, soit 87 % de ceux de l'industrie. En son sein, les premiers secteurs employeurs sont l'agroalimentaire avec 666 000 salariés, puis l'ensemble formé par la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques avec 439 500 salariés, la fabrication de matériel de transport avec 400 300 salariés, la métallurgie et le travail des métaux avec 360 400 salariés. Hors industrie manufacturière, les entreprises de l'électricité et du gaz emploient 222 400 salariés, celles de la distribution d'eau, gestion des déchets et dépollution en emploient 196 800, et celles de l'extraction 14 400.

Grandes entreprises et ETI emploient ensemble 69 % des salariés de l'industrie

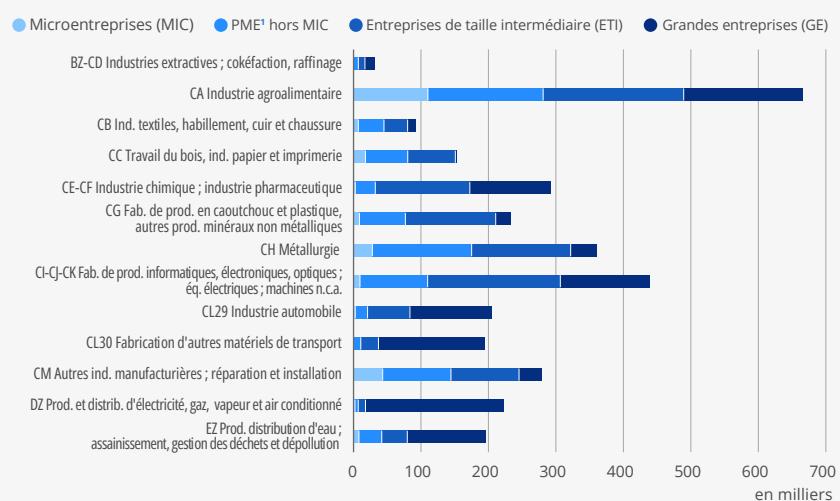
Plus que dans tout autre secteur, hormis dans celui des transports et de l'entreposage, les **grandes entreprises** et celles de **taille intermédiaire (ETI)** ont un poids élevé. Ainsi, les 112 grandes entreprises industrielles emploient à elles

seules 1,2 million de salariés, soit 34 % du total de l'industrie. Ceci est à comparer à l'ensemble des secteurs non industriels, où 215 grandes entreprises emploient 26 % des salariés. Par ailleurs, ce sont surtout les ETI qui sont surreprésentées dans l'industrie : 2 077 ETI industrielles emploient 1,2 million de salariés soit 35 % du total. Cette part est bien plus

élevée que dans les autres secteurs où les 5 219 ETI non industrielles emploient 23 % des salariés. Prises ensemble, grandes entreprises et ETI industrielles pèsent ainsi 69 % de l'emploi industriel, contre 49 % hors industrie.

Symétriquement, la part des **petites et moyennes entreprises (PME)** et des

► 1. Effectifs salariés des entreprises industrielles par secteur et catégorie en 2023



¹ Petites et moyennes entreprises.

Lecture : En 2023, les grandes entreprises de l'industrie automobile emploient 121,7 milliers de salariés en équivalent temps plein.

Champ : France, entreprises des secteurs industriels.

Source : Insee, Ésane 2023.

microentreprises dans l'emploi salarié, qui s'élève à 51 % dans les secteurs non industriels, n'atteint que 31 % dans l'industrie. Environ 25 000 petites et moyennes entreprises industrielles (PME, entendu ici hors microentreprises) emploient 791 000 salariés, soit 23 % du total, contre 31 % dans les autres secteurs ; 295 000 microentreprises industrielles n'emploient que 242 700 salariés, soit seulement 7 % des salariés, contre 20 % dans les autres secteurs.

Activité et taille sont liées par les logiques productives

Cette concentration du tissu industriel est liée aux caractéristiques techniques de l'industrie. L'activité requiert en effet des niveaux très élevés de capital physique (machines, équipements, etc.), qui permettent des économies d'échelle, mais engendrent de lourds coûts fixes. Au sein même de l'industrie manufacturière, les grandes entreprises dominent ainsi nettement dans les activités pour lesquelles les immobilisations corporelles contribuent le plus à la production. C'est d'abord le cas pour la fabrication de matériels de transport, où elles emploient 70 % des salariés. La place des infrastructures de réseau explique également le poids prédominant des grandes entreprises dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets. Ainsi, les grandes entreprises emploient la quasi-totalité des salariés dans la production et la distribution de l'électricité et du gaz, et 59 % des salariés dans la distribution d'eau et la gestion des déchets.

Les ETI sont en revanche davantage présentes dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, l'industrie chimique et pharmaceutique, la fabrication de textiles et l'industrie de l'habillement et du cuir et chaussures. Elles y emploient respectivement 57 %, 48 % et 38 % des salariés.

Les PME hors microentreprises représentent environ 38 % des salariés des industries manufacturières les plus anciennes et représentatives de l'activité de transformation de biens, à savoir l'ensemble formé par les industries textiles, celles du bois et du papier, de la métallurgie, du plastique et du caoutchouc.

Les microentreprises industrielles engagent enfin peu de capital mais nécessitent un accès direct au client, selon une logique proche du commerce de proximité ou des services aux particuliers. L'agroalimentaire représente 45 % de leurs salariés, et recouvre l'**artisanat commercial**. Ces microentreprises

comptent ensuite 25 % de leurs salariés dans l'ensemble des activités du textile, du bois et du papier, de la métallurgie, et du plastique et caoutchouc, puis 10 % dans la réparation et l'installation de machines et d'équipements.

Grandes entreprises et ETI industrielles sont très internationalisées par leurs implantations à l'étranger

Les groupes étrangers emploient 738 000 salariés dans l'industrie française, soit 22 % du total de celle-ci, alors que leur part dans l'emploi des autres secteurs marchands non agricoles et non financiers est moindre, à 14 %. De façon cohérente, un tiers de l'emploi en France des groupes étrangers est situé dans l'industrie, nettement plus que la part de l'industrie dans l'ensemble de l'emploi des entreprises non agricoles et non financières, à 22 %. Sur les 112 grandes entreprises industrielles, 31 sont contrôlées par des groupes étrangers. De même, sur les 2 077 ETI industrielles, les groupes étrangers en contrôlent 762.

Symétriquement, les grandes entreprises et ETI industrielles à contrôle français ont elles aussi fortement investi à l'étranger. Sur les 81 grandes entreprises industrielles à contrôle français, toutes à l'exception de 2 ont des filiales à l'étranger. Sur les 1 315 ETI industrielles à contrôle français, 794, soit 60 %, ont des filiales à l'étranger. La France représente une part minoritaire désormais de l'activité des groupes industriels français ayant des filiales à

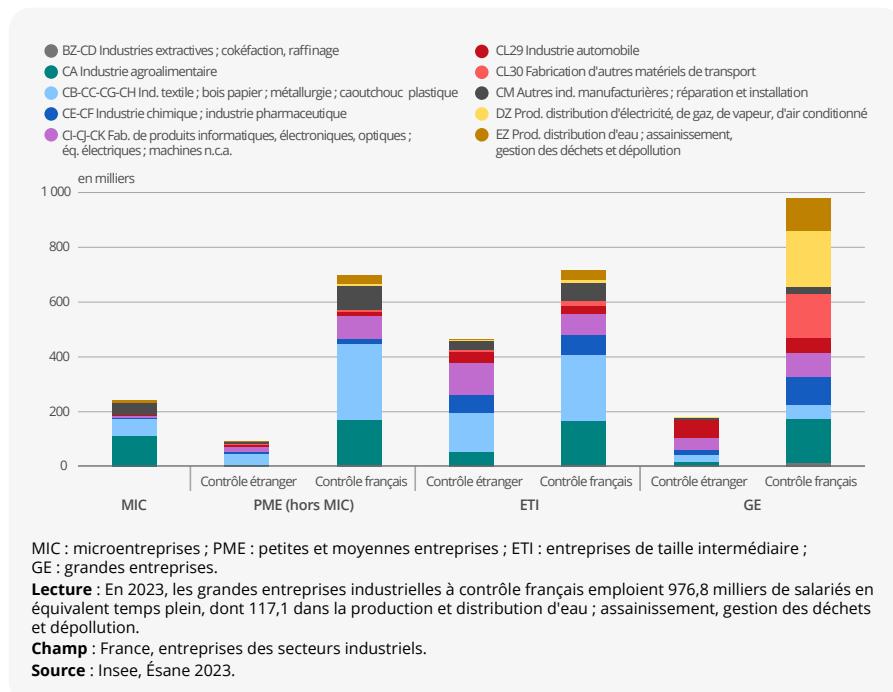
l'étranger : 61 % de leur effectif salarié est situé à l'étranger, et l'étranger représente une part équivalente de leur chiffre d'affaires mondial consolidé.

En revanche, le déploiement international reste peu présent parmi les PME. Seulement 12 % de l'emploi des PME industrielles (hors microentreprises) dépendent de groupes étrangers, et 7 % des PME industrielles (hors microentreprises) françaises ont une filiale à l'étranger.

Les implantations en France des grands groupes industriels étrangers sont souvent de taille intermédiaire

La place des ETI dans l'industrie française tient beaucoup aux implantations sur le territoire national de filiales de groupes à contrôle étranger. Dans de nombreux cas, l'implantation en France d'un grand groupe industriel étranger correspond sur le territoire français à cette catégorie de taille. Les ETI à contrôle étranger sont beaucoup plus présentes dans l'industrie, où elles emploient 14 % des salariés, que dans l'ensemble des secteurs où elles en emploient 4 %. Par comparaison, les ETI à contrôle français emploient 21 % des salariés de l'industrie, contre 18 % dans l'ensemble des secteurs. Ce poids particulier des ETI industrielles sous contrôle étranger s'explique par des logiques productives. Dans de nombreux cas, l'implantation en France d'un grand groupe industriel étranger correspond sur le territoire français à cette catégorie de taille.

► 2. Effectifs salariés des entreprises industrielles par secteur, catégorie et type de contrôle en 2023



Au niveau des secteurs, les ETI sous contrôle étranger sont ainsi surreprésentées dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, les industries chimiques, caoutchouc et plastique et l'automobile ► **figure 2**. Dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, 41 % des salariés sont employés dans des entreprises contrôlées par des groupes étrangers. Cette activité représente 25 % des emplois dans l'industrie des ETI sous contrôle étranger, contre 11 % pour celles à contrôle français. Les ETI sous contrôle français se trouvent davantage dans les secteurs traditionnels (agroalimentaire, textile, bois papier, métallurgie, caoutchouc plastiques), plus près de l'orientation sectorielle des PME.

Les grandes entreprises à contrôle français correspondent avant tout aux grands réseaux des secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets, puis à la fabrication de matériels de transport aéronautique, naval et ferroviaire. Ces trois activités réunies emploient 49 % de leurs effectifs. Les grandes entreprises sous contrôle étranger sont surreprésentées dans les mêmes activités que les ETI sous contrôle étranger, avec un poids particulier de l'automobile, qui pèse 36 % de leurs salariés.

Grandes entreprises et ETI industrielles réalisent 59 % des exportations, tous secteurs confondus

Comme le déploiement international, et de façon liée, les exportations sont avant tout le fait des grandes entreprises et ETI industrielles. Les grandes entreprises industrielles réalisent à elles seules 42 % du chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des entreprises présentes tous secteurs confondus en France, les ETI industrielles 17 %, et les PME industrielles 3 %. Sur les 112 grandes entreprises industrielles, 111 ont réalisé des exportations en 2023. Ces exportations s'élèvent en moyenne à 47 % de leur chiffre d'affaires. Cette part atteint 52 % du chiffre d'affaires pour les grandes entreprises industrielles à contrôle étranger, contre 46 % pour les grandes entreprises à contrôle français. En particulier, pour les groupes extra-européens, une implantation industrielle en France vise à satisfaire la demande non seulement en France, mais aussi dans les pays voisins.

Quant aux ETI industrielles, elles sont 91 % à exporter, et les exportations représentent 34 % de leur chiffre d'affaires. Les ETI sous contrôle étranger exportent davantage que les ETI françaises, respectivement 42 % du chiffre d'affaires contre 28 %. Parmi les PME industrielles hors microentreprises, 44 % exportent, pour 18 % de leur chiffre d'affaires.

Au niveau sectoriel, les industries automobiles et la fabrication des autres matériels de transport pèsent un poids majeur, du fait de l'aéronautique. Avec des parts pratiquement identiques, elles pèsent ensemble pour 20 % des exportations des entreprises, tous secteurs confondus, contre 4 % de la **valeur ajoutée** des entreprises.

Des entreprises industrielles plus capitalistiques et productives que les autres

Les entreprises industrielles engagent globalement plus de capital productif matériel que les autres secteurs d'activité, une caractéristique très liée à la plus forte concentration de l'industrie. Les immobilisations corporelles par salarié y dépassent ainsi de 62 % la moyenne des entreprises non agricoles et non financières.

Les entreprises industrielles font en outre appel à du personnel plus qualifié et ont une plus forte productivité du travail, la valeur ajoutée par salarié dépassant de 19 % la moyenne. Elles versent des salaires supérieurs de 11 % à la moyenne des entreprises non agricoles et non financières. Pour celles du gaz et de l'électricité, qui se distinguent par leur intensité capitalistique et leur valeur ajoutée par salarié particulièrement élevées, le salaire moyen dépasse même de 34 % la moyenne des entreprises non agricoles et non financières. Productivité du travail et salaires sont également élevés dans l'extraction et le raffinage, l'industrie chimique, la construction automobile ou la fabrication d'autres matériels de transport. Ils sont moindres dans les industries agroalimentaires et dans les secteurs de l'eau et de la gestion des déchets. Pour ces deux activités, la valeur ajoutée

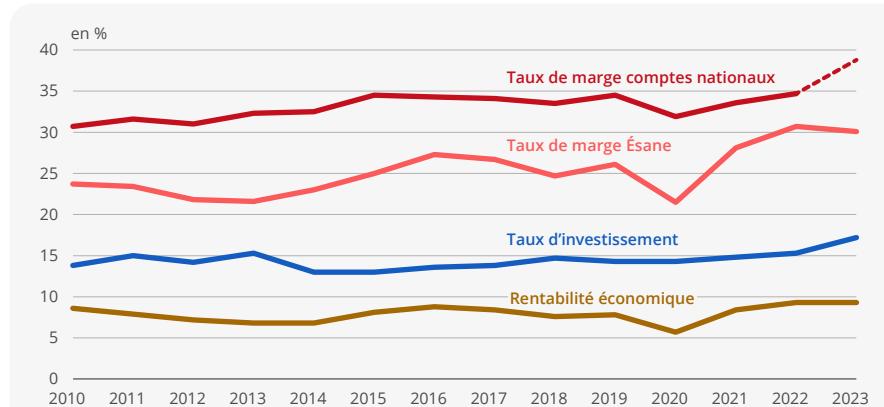
par salarié est inférieure à la moyenne des entreprises non agricoles et non financières, et les salaires moins élevés, de l'ordre respectivement de 10 % et 7 %.

Au-delà de la productivité du travail, la forte intensité capitalistique des entreprises industrielles se traduit par des **taux d'investissement** et des **taux de marge** plus élevés. Un stock plus élevé de capital productif implique en effet un effort accru d'investissement pour l'entretenir et le faire évoluer, et donc une part plus élevée de la rémunération du capital à travers un taux de marge supérieur. Dans l'industrie du gaz et de l'électricité, le taux d'investissement atteint ainsi 59 %, contre 23 % en moyenne pour l'industrie, et le taux de marge est de 66 %, contre 36 % en moyenne pour l'industrie, et 31 % pour l'ensemble des entreprises non agricoles et non financières.

Les taux de marge et d'investissement se sont redressés

Compte tenu des caractéristiques productives des entreprises industrielles, le taux de marge est, avec le taux de **rentabilité économique**, un indicateur déterminant de performances lié notamment à la capacité d'investissement. Or le taux de marge agrégé des entreprises industrielles était en baisse au début des années 2010 ► **figure 3**. Pour l'industrie manufacturière, le taux de marge est ainsi passé de 23,7 % en 2010 à 21,6 % en 2013. La rentabilité économique a également diminué, passant de 8,6 % à 6,8 %. Avec quelques années de décalage, le taux d'investissement était lui aussi en baisse, et a atteint ses niveaux les plus bas à 13,0 % en 2014 et en 2015. À partir du 1^{er} janvier 2013, la mise en place du crédit d'impôt pour

► 3. Taux de marge, rentabilité économique et taux d'investissement des entreprises de l'industrie manufacturière de 2010 à 2023



Note : En 2023, la valeur du taux de marge des comptes nationaux est celle du compte semi-définitif. La valeur du compte définitif sera publiée fin mai 2026.

Lecture : En 2023, le taux d'investissement des entreprises de l'industrie manufacturière est de 17,2 %.

Champ : France, entreprises de l'industrie manufacturière.

Source : Insee, Ésane 2010 à 2023, Comptes nationaux annuels – base 2020.

► Encadré – Branche et secteur : quel est le poids de l'industrie manufacturière ?

Il existe différentes manières d'apprécier le poids d'une activité économique dans l'économie.

Une première approche, dite par **branche**, appréhende le poids de l'activité des unités homogènes de production de biens manufacturés, quel que soit le secteur d'appartenance des entreprises où elle est mise en œuvre. En France, la valeur ajoutée de la branche de l'industrie manufacturière (source comptabilité nationale) s'élève à 276,1 milliards d'euros, soit 9,8 % du PIB en 2023.

Une seconde approche, dite par **secteur**, consiste à mesurer le poids des unités ayant une activité principale industrielle manufacturière.

- Si l'on considère le secteur au sens de l'ensemble des unités légales (vision juridique de l'entreprise) ayant une activité principale dans l'industrie manufacturière, son poids est moins élevé que dans l'approche par branche, et s'établit à 9,3 % du PIB. En effet, certaines unités légales appartenant aux secteurs de la construction, du commerce et des services réalisent des activités de production industrielle (impression, réparation, maintenance), et ces activités ont une valeur ajoutée supérieure à celles des activités secondaires des unités légales appartenant au secteur manufacturier ;

- Si l'on considère le secteur au sens des entreprises industrielles (vision économique de l'entreprise, pouvant regrouper plusieurs unités légales), correspondant à l'approche suivie dans cette étude, son poids remonte à 10,7 % du PIB, car les filiales tertiaires des entreprises de l'industrie manufacturière pèsent davantage que les filiales manufacturières des entreprises des autres secteurs.

Ces écarts de mesure en niveau sont liés à des différences de champ et de concept. Quel que soit le concept retenu, les évolutions sont les mêmes. Sur longue période, l'économie s'est tertiarisée et la part de l'industrie manufacturière dans le PIB s'est fortement réduite. Mesurée par l'approche en branche, qui permet un suivi homogène sur longue période, elle s'élevait à près de 23 % en moyenne pendant les années 1950, puis a régulièrement diminué, jusqu'à un peu moins de 15 % dans les années 1990. La baisse a été rapide dans la décennie 2000, où la part de l'industrie manufacturière dans le PIB est descendue à 12,5 %, avant de passer sous la barre des 10 % à partir de 2018.

Pour l'ensemble des branches industrielles, la part dans le PIB était d'environ 25 % dans les années 1950 et de 13,0 % en 2023.

la compétitivité et l'emploi (CICE), puis son remplacement au 1^{er} janvier 2019 par une baisse pérenne des charges, ont contribué à une remontée des marges. En 2019, le taux de marge de l'industrie manufacturière était ainsi revenu à 26,1 %, et la rentabilité économique à 7,8 %. Le taux d'investissement s'est également redressé et n'est jamais redescendu en dessous de 14 % depuis 2018. En 2020, comme dans les autres pays du monde, l'industrie a connu une chute d'activité inédite sous l'effet de la crise de la Covid 19 et des confinements : le taux de marge de l'industrie manufacturière est ainsi retombé à 21,5 %. Il est remonté ensuite à 28,1 % en 2021, 30,7 % en 2022, et 30,1 % en 2023.

En contrepoint de cette mesure sectorielle, un taux de marge peut être également calculé par la comptabilité nationale pour la branche de l'industrie manufacturière. Ces deux approches diffèrent en termes de concepts et de périmètre, conduisant à des mesures différentes du poids d'une activité dans l'économie ► encadré.

Au-delà des écarts attendus en niveau, les grandes évolutions du taux de marge de la branche suivent, bien qu'avec une moindre ampleur, celle du secteur de l'industrie manufacturière. ●

Florence Esratty, Vincent Hecquet,
Nolwenn Loaec (Insee)

Retrouvez davantage de données associées
à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

Selon la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, l'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Les **microentreprises (MIC)** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les **petites et moyennes entreprises (PME)** sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** sont des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des PME et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Les **grandes entreprises (GE)** sont des entreprises non classées dans les catégories précédentes.

L'**artisanat commercial** regroupe les unités ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie ou la cuisson de produits de boulangerie.

La **valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Le **taux d'investissement** en statistiques d'entreprises rapporte l'investissement corporel à la valeur ajoutée hors taxes.

Le **taux de marge** est en comptabilité nationale le rapport de l'EBC à la valeur ajoutée. En statistiques d'entreprises, le taux de marge est calculé par rapport à la valeur ajoutée au coût des facteurs, c'est-à-dire la valeur ajoutée diminuée des autres impôts sur la production, et augmentée des autres subventions sur la production.

La **rentabilité économique** est le rapport entre l'EBC et la somme des immobilisations corporelles et incorporelles et du besoin en fonds de roulement (stocks et créances clients - dettes non financières).

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés et des autres impôts sur la production, et augmentée des autres subventions sur la production.

Une **branche** regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.

Un **secteur** regroupe des unités statistiques (entreprises, unités légales) classées selon leur activité principale.

► Sources

Les données proviennent des données individuelles du dispositif **Ésane**, dont le champ est celui des entreprises des secteurs marchands, non agricoles et non financiers (mais y compris les holdings, les auxiliaires financiers et d'assurance, et les exploitations forestières).

► Pour en savoir plus

- **Leveillé L., Oparowski S.**, « Le tissu productif français par catégorie d'entreprises en 2023 », Insee Focus, décembre 2025, à paraître.
- « [Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2023](#) », Chiffres détaillés, Insee, septembre 2025.
- **Larrieu S.**, « [Quel est vraiment le poids de l'industrie en France et en Allemagne ?](#) », Le blog de l'Insee, juillet 2024.
- « [Les entreprises en France](#) », coll. « Insee Références », édition 2023.



Insee

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
A. Bathias

Code Sage : IP252084
ISSN 0997-6252
© Insee 2025

Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur

Directeur de la
publication :
Fabrice Lenglet

Rédaction :
A. Évrard

@insee.fr
@InseeFr
www.insee.fr